



CABINET– Bureau de la communication interministérielle

Nouméa, le 12 mars 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉLECTIONS PROVINCIALES : DECLARATIONS DE CANDIDATURE ET PUBLICATION DU GUIDE DU CANDIDAT

Pour l'élection des membres du Congrès et des Assemblées de province du 12 mai 2019, les déclarations de candidature doivent être déposées par le candidat tête de liste ou son mandataire pour les trois circonscriptions électorales ;

- Par le candidat tête de liste ou son mandataire ;
- à la section élection du bureau des affaires juridiques et des élections de la direction de la légalité et des affaires juridiques située au Centre administratif du haut-commissariat, 9 bis rue de la République à Nouméa ;
- **du lundi 15 avril au mardi 23 avril 2019 à 18h00 :**
 - Sur rendez-vous auprès du secrétariat de la direction (Tel : 23.03.02) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 ;
 - Sur rendez-vous en contactant les numéros des téléphones d'astreinte (Tel : 79 72 06) ou (Tel : 79 72 04) les samedi, dimanches et jours fériés de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

À compter du mardi 23 avril 2019 à 18h00, aucune modification de liste n'est possible. Une liste déclarée incomplète ne pourra être complétée après ce délai.

Le **guide du candidat** est un document rédigé par les services du Haut-commissariat destiné aux listes candidates recensant les informations pratiques sur l'élection et la campagne électorale.

Il est publié sur les sites internet :

- <http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Politiques-publiques/Provinciales-2019>
- <https://www.elections-nc.fr/elections-provinciales-2019>.

Contact presse :

☎ 26 64 22 – 77 71 93

@ : communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr